

## Communiqué de presse

*Ce communiqué ne peut pas être diffusé aux Etats-Unis, au Canada, en Australie ou au Japon*

*Ce communiqué ne constitue pas une offre de titres aux Etats-Unis ou dans tout autre Etat. Les titres ne peuvent être ni offerts, ni cédés aux Etats-Unis sans enregistrement ou exemption d'enregistrement conformément à l'U.S. Securities Act de 1933 tel que modifié. BPCE n'a ni l'intention d'enregistrer l'offre, que ce soit en totalité ou en partie, aux Etats-Unis, ni de faire une quelconque offre au public aux Etats-Unis.*

### BPCE annonce les résultats des offres d'échange de titres de Tier 1 de Natixis contre des titres émis par BPCE

Paris, le 4 Août 2009

BPCE, l'organe central du nouveau groupe bancaire issu du rapprochement du Groupe Banque Populaire et du Groupe Caisse d'Épargne, annonce ce jour les résultats des offres d'échange visant sept lignes de titres de Tier 1 émis par Natixis, NBP Capital Trust I et NBP Capital Trust III (les « Titres Existants ») contre de nouveaux titres de Tier 1 émis par BPCE.

BPCE a reçu et accepté un montant nominal total d'environ 1,187 milliard d'équivalents euros de Titres Existants en vue d'un échange dans le cadre de ces offres. Il émettra un montant total en principal d'environ 794 millions d'équivalents euros de nouveaux titres BPCE hors coupons courus sur les Titres Existants (environ 830 millions d'équivalents euros y compris coupons courus).

Le taux de succès sur l'ensemble des sept lignes proposées à l'échange est de 52 %. Le taux de succès sur les quatre lignes avec step-up atteint 58 %, alors qu'il est de 38 % sur les trois lignes sans step-up.

Les offres d'échange ont débuté le 6 juillet 2009 et la période d'offre a pris fin le 31 juillet 2009, date de l'apport par la Banque Fédérale des Banques Populaires (BFBP) et la Caisse Nationale des Caisses d'Épargne et de Prévoyance (CNCE) de leurs activités principales à BPCE.

Pour François Pérol, Président du directoire de BPCE, « *cette opération permet d'affirmer la signature de BPCE dès son premier jour d'existence opérationnelle. Le taux de réponse favorable témoigne de l'attractivité de l'offre et fait de celle-ci un réel succès, selon les comparatifs de marché. Conformément à notre objectif, l'opération permet de renforcer la structure des fonds propres prudentiels de Natixis ainsi que celle de BPCE et des filiales qu'il consolide.* »

#### **Nouveaux titres BPCE devant être émis**

BPCE émettra des titres EUR-1 pour un montant total en principal de 52,4 millions d'euros, des titres EUR-2 pour un montant total en principal de 374,5 millions d'euros, des titres USD-1 pour un montant total en principal de 133,6 millions de dollars américains et des titres USD-2 pour un montant total en principal de 443,7 millions de dollars américains, conformément aux offres. Dans chaque cas, ces montants incluent les nouveaux titres émis pour couvrir les intérêts courus sur les Titres Existants.

Les nouveaux titres émis par BPCE seront comptabilisés en fonds propres de base (Tier 1) au regard de la réglementation bancaire française, comme les Titres Existants de Natixis. Le règlement-livraison des nouveaux titres devrait intervenir le 6 août 2009. Des demandes ont été déposées afin que les quatre séries de nouveaux titres soient cotées à la Bourse de Luxembourg.

Les informations concernant les nouveaux titres BPCE sont présentées dans le tableau ci-après :

Séries	Code ISIN	Montant en principal	Prix d'émission	Coupon	1 <sup>ère</sup> date de remboursement anticipé	Taux d'intérêt fixe à variable	Marge majorée (Step-Up margin) (en points de base)
EUR - 1	FR0010777516	€ 52,4 millions	100%	13,0%	30 sept. 2015	Non	n.a.
EUR - 2	FR0010777524	€ 374,5 millions	100%	12,5%	30 sept. 2019	Oui	1313
USD - 1	FR0010777532	US\$ 133,6 millions	100%	13,0%	30 sept. 2015	Non	n.a.
USD - 2	US05571AAA34 (144 A)/ USF11494AA36 (Reg S)	US\$ 443,7 millions	100%	12,5%	30 sept. 2019	Oui	1298

### Titres Existants acceptés dans le cadre de l'échange

Le tableau ci-après présente le montant nominal de chacune des séries de Titres Existants de Natixis concernées par les offres que BPCE a acceptées dans le cadre de l'échange. Il présente également le taux de succès de chaque offre d'échange.

Séries de Titres Existants	Code ISIN	Montant nominal accepté dans le cadre de l'échange	Taux de succès de chaque offre d'échange
Obligations super subordonnées émises par Natixis le 25 janvier 2005 pour un montant nominal de 300 millions d'euros, taux variable	FR0010154278	€ 115,3 millions	38%
<i>Noncumulative Trust Preferred Securities</i> émises par NBP Capital Trust I le 28 juin 2000 pour un montant nominal total de 200 millions d'euros, taux fixe de 8,32 %	XS0113462609	€ 168,2 millions	84%
Obligations super subordonnées émises par Natixis le 18 octobre 2007 pour un montant nominal total de 750 millions d'euros, taux fixe puis variable	FR0010531012	€ 378,4 millions	50%
Obligations super subordonnées émises par Natixis le 31 mars 2008 pour un montant nominal total de 150 millions d'euros, taux fixe puis variable	FR0010600163	-	-
<i>Noncumulative Trust Preferred Securities</i> émises par NBP Capital Trust III le 27 octobre 2003 pour un montant nominal total de 200 millions de dollars américains, taux fixe de 7,375 %	XS0176710068	US\$ 57,6 millions	29%
Obligations super subordonnées libellées en dollars américains émises par Natixis le 16 avril 2008 pour un montant nominal total de 300 millions de dollars américains	FR0010607747	US\$ 129,5 millions	43%
Obligations subordonnées libellées en dollars américains émises par Natixis le 30 avril 2008 pour un montant nominal total de 750 millions de dollars américains, taux fixe puis flottant	US63872AAA88 (144A)/ USF6483LHM57 (Reg. S)	US\$ 564,1 millions	75%

## **Amélioration des ratios de fonds propres de BPCE et Natixis**

Les résultats des offres d'échange auront pour conséquence d'améliorer la qualité des fonds propres réglementaires consolidés de BPCE et Natixis. Le ratio de Core Tier 1 (pro forma au 31 mars 2009) de BPCE (l'organe central BPCE et les filiales qu'il consolide) devrait augmenter de 0,2 point de pourcentage à l'issue de ces offres. Suite au transfert prévu des Titres Existants échangés à Natixis pour leur annulation et à l'émission par Natixis de nouveaux titres super subordonnés (Tier 1) au profit de BPCE, le ratio de Core Tier 1 (pro forma au 31 mars 2009) de Natixis devrait augmenter d'environ 0,2 point de pourcentage.

### **A propos de BPCE:**

*BPCE est l'organe central du nouveau groupe bancaire issu du rapprochement du Groupe Banque Populaire et du Groupe Caisse d'Épargne, définitivement constitué le 31 juillet 2009 grâce aux apports des activités principales de la BFBP et de la CNCE à BPCE. BPCE est devenu effectivement opérationnel le lundi 3 août 2009.*

*Le Groupe BPCE est le deuxième groupe bancaire français et rassemble deux réseaux de banque de détail autonomes et complémentaires : celui des 20 Banques Populaires et celui des 17 Caisses d'Épargne. Le nouveau groupe compte environ 37 millions de clients et dispose d'une large présence en France avec plus de 8.000 agences, 110.000 collaborateurs et plus de 7 millions de sociétaires.*

*Rappelons que le Groupe BPCE dispose de fonds propres de base (Tier 1) d'un montant de 36,5 milliards d'euros en pro forma au 31 mars 2009 (avec prise en compte de la totalité de l'apport en fonds propres de l'Etat et de la cession par Natixis de 35% de sa participation dans CACEIS) et représente 22% du montant total des dépôts effectués auprès des banques françaises. Il se positionne comme un acteur clé dans la vie économique et financière française, au service des particuliers, des petites et moyennes entreprises et des sociétés.*

*Les notations de la dette senior à long terme de BPCE sont A+ pour Standard & Poor's, Aa3 pour Moody's et A+ pour Fitch, toutes avec des perspectives stables*

### **Contacts presse BPCE**

Annie de Paillette : 01 58 40 45 97  
[presse@bpce.fr](mailto:presse@bpce.fr)

### **Contacts investisseurs**

Roland Charbonnel : 01 58 40 69 30  
[investor.relations@bpce.fr](mailto:investor.relations@bpce.fr)

[www.bpce.fr](http://www.bpce.fr)

## Avertissement

*Aucune communication et aucune information concernant l'offre par BPCE de nouveaux titres ne peut être diffusée au public dans un quelconque pays dans lequel un enregistrement ou une autorisation serait requise. Aucune démarche n'a été ni ne sera entreprise dans tout pays autre que le Luxembourg, Etat dans lequel de telles démarches seront nécessaires. L'offre ou la souscription des nouveaux titres pourra être soumise, dans certains pays, à des restrictions légales et réglementaires spécifiques. BPCE n'assumera aucune responsabilité quant au non-respect de ces restrictions par qui que ce soit.*

*Le présent communiqué est une publicité et non un prospectus tel que défini dans la Directive 2003/71/EC du Parlement Européen et du Conseil du 4 novembre 2003 (telle que transposée par chaque Etat membre de l'Espace Economique Européen, la « Directive Prospectus »).*

*Le présent communiqué ne constitue et ne constituera en aucun cas une offre au public ni une sollicitation du public en rapport avec une quelconque offre.*

*En ce qui concerne le Royaume-Uni, le présent communiqué de presse est destiné uniquement aux personnes qui (i) sont situées en dehors du Royaume-Uni, (ii) sont des « investment professionals » (à savoir des personnes ayant une expérience professionnelle en matière d'investissements) selon l'article 19(5) du « Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotions) Order 2005 », (iii) sont des « high net worth companies » ou toute autre personne entrant dans le champ d'application de l'article 49(2)(a) to (d) du « Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005 » (« high net worth companies », « unincorporated associations », etc) ou (iv) sont des personnes à qui le présent communiqué peut être légalement diffusé (de telles personnes ci-après dénommées les « Personnes Qualifiées »). Le présent communiqué de presse ne constitue pas un prospectus ayant été autorisé par le « Financial Services Authority » ou toute autre autorité réglementaire du Royaume-Uni telle que définie à la Section 85 du « Financial Services and Markets Act 2000 ».*

*En ce qui concerne les Etats-Unis d'Amérique, le présent communiqué de presse ne peut être publié, diffusé ou transmis aux Etats-Unis (y compris les territoires et dépendances, tout état des Etats-Unis et le district de Columbia). Le présent communiqué de presse ne contient ni ne constitue pas une offre ou incitation à acquérir ou souscrire les titres aux Etats-Unis. Les titres visés dans le présent communiqué de presse n'ont pas été et ne seront pas enregistrés, au sens de la loi sur les valeurs mobilières des Etats-Unis d'Amérique (U.S. Securities Act of 1933), telle que modifiée (le « Securities Act »). Les nouveaux titres ne pourront être ni offerts ni vendus aux Etats-Unis ou à des « U.S. persons » (telles que définies par la « Regulation S » du Securities Act) ou pour leur compte, sauf dans le cadre d'une offre faite dans le cadre d'une exemption aux obligations d'enregistrement du Securities Act. Aucune offre ne sera proposée au public sur le territoire des Etats-Unis.*

*La diffusion du présent document dans certains pays peut constituer une violation de la législation applicable. Les informations contenues dans le présent document ne constituent pas une offre de vente de titres aux Etats-Unis, au Canada, au Japon ou en Australie.*

*Le présent communiqué de presse ne peut être publié, transmis ou diffusé aux Etats-Unis, au Canada, au Japon ou en Australie.*